

A LIRE

dans ce numéro :

Persécution
en Espagne

P. 2

Difficulté dans
le Vêtement

P. 3

Ce que femme veut

P. 6

News Digest

P. 8



VOL. XXX — No 24

Montréal, 18 juin 1954

AVIS

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.

Veillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

LES CLAUSES D'ANCIENNETÉ SOURCE DE PROGRES HUMAIN

Ca va barder

à la Conférence Internationale du Travail

Il y a de la poudre dans l'air à Genève. La Russie, après une absence d'environ une vingtaine d'années, revient prendre sa place à la Conférence Internationale du Travail. Quelques satellites l'entourent. Dans un certain nombre de milieux, on accorde à l'événement l'importance que les anciens accordaient autrefois à la longueur du nez de Cléopâtre. La face du monde était différente selon la longueur qu'il avait ou qu'on lui attribuait...

Trois interventions communistes à date (au moment où j'écris) indiquent clairement que les délégations placées dans l'orbite soviétique sont libres d'applaudir, mais que cette liberté ne souffrirait pas d'abstentions. Lorsqu'un délégué communiste prend la parole, les autres délégués communistes doivent applaudir... en toute liberté. Ce n'est qu'une question de degré d'enthousiasme. Il y en a qui applaudissent moins fort et cessent d'applaudir avant d'autres camarades. C'est un peu comme à l'Assemblée législative de Québec, lorsque le Chef de l'Union Nationale fait une intervention. Les députés de l'Union Nationale applaudissent en toute liberté. Mais si l'un d'eux s'abstenait, ce serait remarqué.

Nombreux peut-être sont ceux qui ont à l'esprit une "sixty-four-dollar-question". Comment expliquer que la délégation russe ait été admise si facilement à la Conférence Internationale du Travail? La réponse est très simple. Lorsqu'un pays est membre des Nations-Unies, il est admis automatiquement à la Conférence Internationale du Travail, à la condition qu'il déclare par écrit, avant de signer, qu'il accepte les obligations découlant de la constitution de l'Organisation Internationale du Travail. Ainsi le veut la constitution des Nations-Unies.

Mais les choses n'en resteront pas là. Et c'est pourquoi ça va barder. Les mandats des délégations patronales et des délégations syndicales soviétiques vont être contestés durant la conférence, lorsque la procédure le permettra. Je reviendrai sur cette question dans un autre article, comme dit parfois Omer Héroux, dans le "Devoir".

Près de six cents délégués, conseillers techniques et observateurs participent aux travaux de la trente-septième session de la Conférence Internationale du Travail, au Palais des Nations, à Genève. Il y a bien, en même temps, la Conférence sur l'Indochine et la Corée, au même endroit, dans une aile secondaire du Palais des Nations; personne ne s'est encore préoccupé sérieusement de la Corée, et le débat sur l'Indochine paraît devoir se terminer en queue de poisson dans une semaine ou deux, à moins d'un miracle. Ce sont des procéduriers et des techniciens qui s'occupent du problème. Alors, le mérite des questions en litige ne sera vraisemblablement pas discuté cette année.

La délégation canadienne, à la Conférence Internationale du Travail, compte quatre délégués et douze conseillers techniques. L'élément féminin n'est pas représenté. Ce sera sans doute pour une autre fois lorsque le Canada décidera de remplir les cadres de sa délégation, comme le lui permet la constitution de l'Organisation Internationale du Travail. Le groupe travailleur de la délégation canadienne comprend le délégué ouvrier, M. Claude Jodoin, de Montréal, vice-président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada (AFL), et quatre conseillers techniques: MM. Harry Campbell, d'Ottawa, Congrès Canadien du Travail; V. B. Anderson, de Winnipeg, Congrès des Métiers et du Travail du Canada (AFL); W. K. McKee, d'Ottawa, Fraternités des cheminots; et Gérard Picard, de Montréal, Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC).

Ce qu'il importe de retenir, en particulier, pour le moment, c'est que l'Organisation Internationale du Travail a été instituée par le Traité de Versailles, en 1919, et qu'elle obligeait les gouvernants à ne désigner les représentants des travailleurs qu'en accord avec les organisations syndicales. L'absolutisme gouvernemental et les nominations arbitraires du passé devaient disparaître pour permettre l'épanouissement d'une démocratie ordonnée.

Gérard PICARD,
Président général CTCC.

Etude des clauses d'ancienneté dans les conventions collectives par les permanents syndicaux — Nombreux arguments économiques et sociaux en leur faveur

Les permanents syndicaux de la région de Montréal ont conclu à la grande utilité des clauses d'ancienneté dans les conventions collectives pour favoriser le progrès humain et développer la personnalité du travailleur.

Ces conclusions ont été tirées à la suite de deux journées d'études des permanents syndicaux de la région de Montréal ainsi que de plusieurs dirigeants syndicaux. Ces journées d'études, sous la direction de M. Marius Bergeron, directeur du Service des Recherches de la C.T.C.C. se sont déroulées à Montréal au début de la semaine tandis que le même sujet avait été abordé dans la région de Québec il y a quelques semaines.

Les jeunes travailleurs

Les participants à ces journées d'études ont été d'accord pour reconnaître que les clauses d'ancienneté protégeaient aussi bien les jeunes travailleurs que les travailleurs plus âgés. On a notamment insisté sur le fait que ces clauses favorisent les jeunes aussi bien que les plus âgés parce qu'elles leur assurent un avancement certain dans l'usine qui les emploie. Si les clauses d'ancienneté fonctionnent à 100 pour cent, les jeunes sont assurés de pouvoir sortir un jour des tâches inférieures et de pouvoir aspirer à des fonctions responsables et dignes de l'être humain.

Autrement, certains resteront toujours au rang des manoeuvres et ne tenteront aucun effort pour monter dans l'organisation du travail de l'usine.

Les arguments

Au cours de ces journées d'étu-

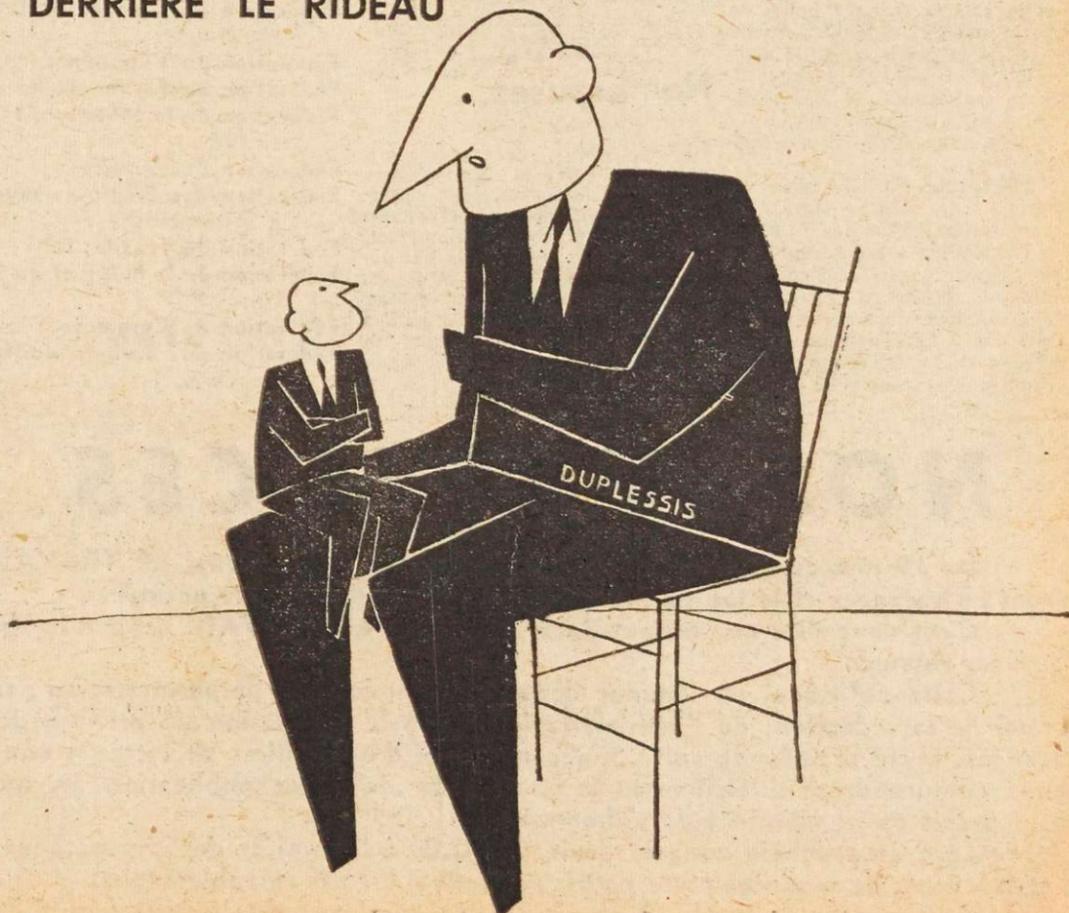
des, les permanents ont entendu les arguments ordinairement exprimés par les patrons relativement aux clauses d'ancienneté. L'un d'eux, M. Raymond Gérin, secrétaire du Centre des Patrons Chrétiens de Québec, a bien voulu mettre son expérience au profit des permanents de la C.T.C.C. en exposant les raisons d'ordre économique et d'ordre psychologique qu'invoquent les patrons pour combattre les clauses d'ancienneté.

Les patrons, dit-il, veulent avoir les coudées franches et garder leur liberté d'action. En d'autres termes, cela veut dire qu'en cas de promotion, de transfert, de renvoi pour cause de manque de travail, les patrons veulent favoriser ceux qu'ils veulent bien.

Les patrons en ont aussi contre les clauses d'ancienneté parce qu'elles nuisent à la tendance qu'ont les patrons de vouloir s'attacher les ouvriers par des liens de reconnaissance.

(Suite à la page 6)

DERRIERE LE RIDEAU



Duplessis. — "Oublie pas de dire à tes membres, au Congrès de Granby, que la C.T.C.C. est une organisation sans but ni principes. Moi, je le dis souvent, mais personne ne veut me croire!"

Les syndicats chrétiens persécutés en Espagne

Au procès des militants ouvriers accusés d'avoir fait la grève — Un procès qui sent mauvais — Seuls témoins: des policiers — Quatorze condamnations et trois acquittements

La Confédération internationale des Syndicats chrétiens nous apprend, par un communiqué, que des dix-sept militants syndicaux traduits devant les tribunaux pour avoir fait la grève à Victoria, en Espagne, quatorze ont été condamnés à des peines qui varient entre trois mois et trois ans de prison, tandis que trois autres étaient acquittés.

Les syndiqués canadiens savent ce qui se passe derrière le rideau de fer, mais ils seront peut-être surpris d'apprendre qu'en Espagne, une grève sans violence ni manifestations ni désordre d'aucune sorte peut entraîner des peines d'emprisonnement pour les ouvriers qui la font. C'est malheureusement vrai.

De plus, le gouvernement Franco, dans plusieurs causes où des ouvriers se trouvaient impliqués, a appliqué la justice d'une façon indéfendable. C'est pourquoi la C.I.S.C., dont la C.T.C.C. fait partie, avait décidé d'envoyer un représentant au procès des dix-sept ouvriers basques de Victoria.

Voici maintenant le communiqué de la C.I.S.C. Il a de quoi nous faire réfléchir. Quand nous disons que tout attentat au droit d'association conduit éventuellement aux pires abus, c'est à des cas comme celui-ci que nous pensons.

Le Procès ne s'est pas tenu dans le vaste et beau Palais de Justice de Victoria, situé dans le Centre de la Ville, mais à la "Audiencia", vieille salle délabrée, contenant au plus 100 personnes et située à la périphérie. Le Palais de Justice, bien qu'inauguré il y a un an par Franco, était "en cours d'aménagement".

Il est certain que la Police avait tout fait pour minimiser cette affaire et pour qu'on en parle moins possible. Aucun journal, même local, ne la mentionnait la veille et quelques lignes seulement ont paru dans les journaux locaux durant le Procès, sans aucun commentaire.

De cette attitude sont venues, sans aucun doute, les nombreuses difficultés faites par la Police à notre représentant, aux Consuls et aux membres de la Presse étrangères, qui s'étaient déplacés à Victoria. Tous s'entendirent répondre qu'ils n'avaient aucun droit spécial dans cette affaire,

et devaient, s'ils voulaient entrer, faire la queue comme tout le monde." Cependant, le dernier jour, cette attitude a été un peu adoucie pour certains d'entre eux.

"Les inculpés se sont entendus reprocher leur activité dans la grève et sa préparation, la propagande orale, l'impression et la distribution de tracts. Toute l'accusation reposait sur les déclarations obtenues par la Police, sans aucune preuve ou témoignage valables.

"Tous les accusés ont retracé leurs déclarations, en affirmant qu'elles leur avaient été arrachées à l'issue de nombreuses comparutions devant la police, où ils avaient été battus et maltraités.

"Les seuls témoins cités — ceux de l'accusation — étaient le Chef de la Police, le Directeur de la Prison et les témoins à la signature des aveux par les inculpés. Loin d'apporter des confirmations valables, ils ont dû au contraire reconnaître certaines irrégularités de l'instruction.

"Cependant, malgré le manque de consistance des accusations, le "fiscal" (procureur) n'a pas hésité à demander les peines les plus lourdes, allant jusqu'à 20 années de prison.

La défense s'est employée à mettre en évidence les procédés de la police, les irrégularités de l'instruction policière à l'égard du Code, le manque absolu de preuve autres que les déclarations contestées. Me Vidal ABARCA s'est particulièrement employé dans ce sens, tandis que Me ORTEGA contestait la base légale de l'accusation la qualification des faits par le procureur et la cumulation des délits retenus contre les accusés. Selon lui l'importance des faits reprochés: grève sans violence, manifestations ou désordres, ne peut être assimilée à la rébellion ou à la sédition et punie comme telle, de 20 années de prison. D'autre part, le rôle effacé de certains inculpés selon l'accusation elle-même — rend i compréhensible qu'on réclame contre eux le maximum de la peine.

Nombreuses...

(Suite de la page 7)

était nécessaire de créer cette union de pensée et d'action sans quoi, nos forces seraient restées dans l'oubli et chacune de nos coopératives, tout en travaillant bien, n'aurait pu atteindre le but que se propose cette semaine: faire connaître à tous les coopérateurs et au public en général les réalisations économiques et sociales du mouvement coopératif de la région Saguenay-Lac Saint-Jean.

LA SEMAINE

ARVIDA

Difficultés syndicales avec l'Aluminium Co.

La Compagnie veut imposer des règlements nouveaux en marge du contrat de travail.

Le 14 juin, au cours de deux assemblées tenues au sous-sol de l'Eglise St-Jacques, à heures p. m. et à minuit, les membres du Syndicat d'Arvida ont été informés que la Compagnie voulait imposer aux représentants du Syndicat une politique contraire à l'esprit et à la lettre du contrat de travail. En effet, depuis déjà plusieurs années, les représentants du Syndicat avaient la liberté à l'usine de traiter des griefs des employés avec ceux-ci et avec les représentants de la Compagnie sans aucun pré-judice.

Changement de politique

Aux dernières négociations, le Syndicat a demandé d'insérer dans la Convention les règlements qui s'appliquent aux représentants du Syndicat dans l'usine, c'est-à-dire de reconnaître la liberté aux agents de griefs de dé-

fendre efficacement les travailleurs. La Compagnie, par son porte-parole, M. Adrien Boivin, gérant du personnel, s'objecta à cette demande prétextant qu'elle était satisfaite de la manière dont les agents de griefs traitaient avec ses représentants à elle et ses employés. Elle affirme qu'elle n'avait pas l'intention de changer de politique. Avec les nouveaux règlements proposés, les travailleurs, sous peine de mesure disciplinaire, ne pourront plus se renseigner auprès des agents de griefs; il leur sera défendu de soumettre leurs plaintes dans l'usine et ils devront rencontrer leur contremaître qui leur donnera la version de la Compagnie.

De leur côté, les officiers du Syndicat, qui par leur mandat de défendre les droits des membres et d'appliquer intégralement la convention collective e travail se verront interdire, sous peine de sanction, de donner tout renseignement aux employés qui leur en font la demande.

Les membres ont écouté avec attention les exposés des confrères

suivants: Jean-Charles Lavoie, 1er vice-président du Syndicat; Adrien Plourde, président du Syndicat; Marcel Pepin, conseiller technique de la Fédération Nationale de la Métallurgie; Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C., ainsi que M. l'abbé Philippe Bergeron, aumônier diocésain des syndicats nationaux. Les assemblées étaient sous la présidence de M. Alfred Pedneault, agent d'affaires du Syndicat d'Arvida.

Résolution

A l'issue de l'assemblée, les membres ont adopté la résolution suivante:

CONSIDERANT QUE la convention collective est signée par la Compagnie et le Syndicat, soit les deux parties,

CONSIDERANT QUE c'est un droit fondamental pour les parties signataires d'un contrat de pouvoir le faire respecter,

CONSIDERANT QUE qu'aux dernières négociations, lorsque le Syndicat a demandé des règlements pour les agents de griefs, le porte-parole de la Compagnie, M. Adrien Boivin, gérant du personnel, a déclaré que la Compagnie était satisfaite de la manière que les agents du Syndicat faisaient leur devoir et qu'il n'était pas nécessaire d'avoir des règlements écrits,

CONSIDERANT QUE, depuis la signature rien ne motive un changement d'attitude,

IL EST RESOLU UNANIMEMENT que le Syndicat proteste énergiquement auprès de la Compagnie contre l'application des nouveaux règlements et demande aux officiers du Syndicat d'Arvida de prendre tous les moyens possibles pour faire rappeler ces règlements, et en conséquence de demander une entrevue avec la gérance pour en venir à une entente.

ADOpte UNANIMEMENT.

VICTORIAVILLE

Cette année, à l'occasion du 20^e anniversaire du conseil central des syndicats de Victoriaville, les dirigeants ont décidé de célébrer la fête du Travail, qui incidemment n'a pas été célébrée dans notre ville depuis une dizaine d'années. Plusieurs comités ont été formés en vue de la préparation des fêtes qui auront lieu au début de septembre. D'autres communiqués suivront au fur et à mesure que d'autres développements seront connus.

MONTMORENCY

Au cours de la dernière assemblée les personnes suivantes ont été élues membres de l'Exécutif du Syndicat National du Textile de Montmagny:

M. Gérard Ouellet, président; M. Roger Vaillancourt, vice-prés., M. Lionel Lacombe, sec., M. Jos. Charles Massé, sec.-trés., M. Jos.-Albert Pelletier, sec.-financier
Directeurs: M. Sylv. aSt-Pierre, 1er directeur; M. René Lemieux, 2e directeur; M. Jean-Jacques Latouche, 3e directeur; M. Louis-Marie Dubé, 4e directeur.
Agent d'affaires: M. Léopold Côté.

courante. Ont été élus: MM. André Daoust, président; Edouard Frappier, vice-président; Noël Deschamps, secrétaire-trésorier; Mlle Marie-Ange Label, secrétaire-correspondante, et Ogas Charland, secrétaire-archiviste.

Thetford

LES MINEURS SONT EN CONGRES

C'est en fin de semaine que se déroulera à Thetford le congrès annuel de la Fédération Nationale de l'Industrie Minière. Le congrès s'ouvrira le 19 juin par le rapport du président de la Fédération, M. Rodolphe Hamel d'Asbestos pour se continuer durant la journée du lendemain.

A date, deux fédérations de

le C.T.C.C. ont tenu leurs assises annuelles. Ce sont la Fédération des Employés du Bas Façonné et Circulaire qui tenait son congrès à Sherbrooke en fin de semaine dernière ainsi que la Fédération des Travailleurs de l'Industrie Chimique dont les assises se sont déroulées à MacMasterville en fin de semaine.

Voici la liste des congrès de nos fédérations qui auront lieu au cours de l'été:

Fédération de l'Industrie Minière: les 19 et 20 juin à Thetford Mines.

Fédération des Métiers de l'Imprimerie: les 25 et 26 juin à Hull.

Fédération du Cuir et de la Chaussure: les 26 et 27 juin à Sherbrooke.

Fédération du Vêtement: les 25, 26 et 27 juin à Shawinigan.

Fédération du Bâtiment: les 2, 3, 4 juillet à Rimouski.

Fédération de la Métallurgie: les 1, 2, 3 et 4 juillet à St-Hyacinthe.

Fédération des Services: le 3 juillet à Roberval.

Fédération des Employés municipaux: les 9, 10 et 11 juillet à St-Hyacinthe.

Fédération du Textile: les 7, 8, 9, 10 juillet à Granby.

Fédération de la Pulpe et du Papier: les 6, 7, et 8 août à Québec.

Fédération du Commerce: les 7, 8 et 9 août à Québec.

Fédération des Barbiers-coiffeurs: les 22 et 23 août à Victoriaville.

NOS VACANCES

Du 19 juin au 5 juillet prochain, les employés du journal LE TRAVAIL seront en vacances et le journal ne sera pas publié durant cette période.

C'est donc dire que durant deux semaines, LE TRAVAIL ne parviendra pas à ses abonnés.

Cette politique, en vigueur depuis des années afin de permettre au personnel de la rédaction, de l'administration et de la circulation de prendre des vacances, a été maintenue cette année même si des milliers de lecteurs nouveaux comprendront difficilement la suspension de notre publication au moment précis où ils viennent de s'abonner.

Lors du prochain congrès de la C.T.C.C., à la lumière des circonstances, il sera loisible de modifier cette politique si elle n'est pas agréable à tous.

Au moment de partir en vacances, les employés du journal n'oublient pas leurs lecteurs et ils leur souhaitent de bonnes et heureuses vacances en promettant un joyeux retour au TRAVAIL pour les servir dans deux semaines.

LA DIRECTION

SOREL

Le Syndicat National des Fondrières de Sorel élitait la semaine dernière ses officiers pour l'exercice 1954-55. Ont été élus aux diverses charges, les confrères Jean-Baptiste Cossette, président; Bernard Doré, vice-président; Jean Marc Yergeau, secrétaire-archiviste; G.-E. Noël, secrétaire-financier; Lionel Mongeon, secrétaire-trésorier; Alexandre Leclerc et Léonidas Lemoine, directeurs.

BEAUHARNOIS

Au cours de sa dernière assemblée, le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Beauharnois choisit son nouvel exécutif pour l'année

L'ARBITRAGE DE DOMINION OILCLOTH



Photo prise lors d'une séance du tribunal d'arbitrage chargé de trancher le différend entre le Syndicat National des Travailleurs de Linoléum et la Dominion Oilcloth de Montréal. Sur la photo, on remarque M. Yvan Legault, agent d'affaires du Syndicat; M. Maurice Vassart, organisateur de la Fédération de l'Industrie des produits chimiques; Me R. Caron, arbitre patronal; M. François Vézina, économiste, président du tribunal d'arbitrage et Me Marc Lapointe, arbitre syndical.

Montréal

La sécurité syndicale désirée dans les hôpitaux

Lors de sa réunion bi-mensuelle, le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal adoptait, la semaine dernière, une résolution demandant aux Soeurs de la Providence une réponse avant trois jours à un mémoire qui leur avait été présenté préalablement.

Ce mémoire, on s'en rappelle, faisait écho aux difficultés que rencontrent les employés d'hôpitaux et les infirmières des hôpitaux dirigés par cette institution au cours des négociations. Le mémoire signalait que la direction des hôpitaux mettait en cause la sécurité syndicale et demandait aux autorités de la communauté des RR. SS. de la Providence de reconnaître officiellement les syndicats et de respecter les clauses de sécurité syndicale.

Un ultimatum

N'ayant obtenu aucune réponse depuis la présentation du mémoire, les délégués du Conseil Central exigent une réponse d'ici trois jours sinon ils réclameront une campagne de publicité contre cette attitude qu'ils qualifient d'antisyndicale.

Quelques membres du Conseil central ont exprimé l'avis qu'il ne faudrait pas s'attaquer publiquement à une communauté religieuse. La grande majorité a été d'accord pour retorque que le Conseil central ne s'attaquait pas aux RR. SS. de la Providence en tant que membre d'une communauté religieuse mais en tant qu'employeurs.

"Les syndicats que l'on qualifie de catholiques n'ont pas leur raison d'être s'ils ne sont pas capables de rendre les mêmes services économiques qu'une organisation neutre et même plus, a-t-on déclaré.

Un autre membre a ajouté qu'un syndicat catholique trahit sa mission s'il ne défend pas ses membres contre tout employeur quel qu'il soit, qui adopte des attitudes nettement antisyndicales.

Relativement aux demandes économiques des syndicats aux institutions religieuses, les membres ont été d'avis que si les hôpitaux peuvent être capables de plaider incapacité financière à cause des faibles subventions accordées par le gouvernement provincial au chapitre de l'assistance publique, ce n'est pas une raison pour refuser d'accorder les clauses de sécurité syndicales qui ne leur coûtent rien.

Les Services Hospitaliers de Québec

L'ASSOCIATION PATRONALE DIT RECONNAITRE LE SYNDICALISME

Dans une lettre adressée à la rédaction du journal *Le Travail*, l'Association Patronale des Services Hospitaliers de Québec affirme "qu'il n'y a jamais eu et qu'il n'y a pas actuellement de lutte antisyndicale tant de la part de l'association que des institutions qu'elle représente".

Cette lettre signée par M. Louis Bilodeau, secrétaire de l'Association, s'en prend également à une nouvelle parue dans le journal *Le Travail*, en date du 21 mai dernier, qui serait de nature à faire croire qu'il existe une lutte antisyndicale dans tout le secteur des services hospitaliers et dans toute la province.

Les négociations

La lettre précise que si les négociations vont au ralenti dans les Services Hospitaliers de l'est de la province, c'est à cause de divergences de vue reposant sur la capacité financière des hôpitaux de faire face aux demandes économi-

ques des syndicats et non sur la reconnaissance du syndicalisme:

"Dans les présentes négociations, écrit M. Bilodeau, L'A.P.S.H. et ses membres reconnaissent en pratique l'existence du syndicalisme confessionnel dans les institutions d'hospitalisation. Actuellement les divergences de vues reposent sur l'incapacité financière des institutions devant les revendications syndicales pour une hausse de salaire, la réduction de la semaine de travail et des congés payés. Sur de telles questions économiques, la négociation ne doit pas être interprétée comme une lutte antisyndicale mais comme un devoir incontestable de faire valoir le point de vue de ses membres sur la rémunération actuelle des employés des services hospitaliers, sur la nécessité d'équilibrer les dépenses avec les revenus actuels des maisons d'hospitalisation, sur l'opportunité d'une collaboration patronale-ouvrière, afin que décisions économiques n'aillent pas à l'encontre du bien commun, celui-ci devant s'exprimer par un coût d'hospitalisation abordable pour toutes les classes de la société".

QUEBEC

PREMIER CONTRAT A LA BEL TONE

L'Union Protectrice des Travailleurs en Chaussures de Québec et la Cie Bel-Tone Shoe Ltée de Québec viennent de s'entendre sur les termes d'une première convention collective de travail.

Cette convention signée pour la durée d'une année accorde à tous les salariés une augmentation minimum de 3 cents l'heure. De plus, pour la première fois, les employés jouiront de trois fêtes chômées et payées et obtiennent par cette convention, la disparition des effets de la clause de boni de vie chère que prévoit le décret de la chaussure.

La nouvelle convention prévoit en outre une procédure des griefs avec arbitrage et sentence obligatoire pour les parties. La clause de sécurité syndicale prévue dans le décret de la chaussure a été sensiblement améliorée.

Au cours des négociations, les pertes étaient représentées de la façon suivante: MM. Paul Lebel, avocat, Jean-Louis Paquet, président de la Bel Tone et M. Falardeau, gérant de la Cie représentaient la partie patronale; MM. Joseph Bédard, président de l'Union Protectrice, Adalbert April, agent d'affaires, Eugène Rancourt, secrétaire de l'Union, Mlle Jeanine Mercier, Armand Poulin et Arthur Rochette, délégués de la manufacture, représentaient le syndicat.

Montréal

NEGOCIATIONS DIFFICILES DANS LE VETEMENT

Plusieurs conventions collectives de travail sont actuellement en cours dans le Vêtement pendant que plusieurs sentences arbitrales sont attendues avec impatience. C'est ce que vient de nous communiquer M. J. N. Godin, de la Fédération Nationale du Vêtement.

Monsieur Godin a aussi mentionné que des procédures de conciliation se déroulent actuellement entre l'Union Nationale du Vêtement de Montréal et quatre entreprises, soit Manhattan Cap and Shirts, Pacific Textile, Empire Converters et Rossmore Ltd de Montréal.

Aucune offre

Au cours des négociations qui ont précédé la conciliation, les compagnies en cause par la voix de leur procureur, Me E. A. Stahan ont catégoriquement refusé de faire une offre acceptable. Tout ce que les employeurs proposent, c'est de signer une convention jusqu'au 31 décembre 1955 sans rien changer des conditions actuelles de travail et de salaires. Par ailleurs, les employeurs refusent aussi toute sécurité syndicale.

Les demandes de l'Union Nationale du Vêtement comprenant l'atelier fermé qui existe dans toutes les manufactures de vêtement dont les employés sont syndiqués, un bonus de vie chère de 8 cents pour les femmes et de .10 cents pour les hommes. Le syndicat demande en outre un plan d'assurance santé selon lequel les employeurs contribueraient 1 p. 100 de leur liste de paie.

Toutes ces demandes ayant été refusées, l'Union Nationale du Vêtement est donc justifiée de recourir aux services d'un conciliateur.

Sentence attendue chez Grovers

Une sentence arbitrale importante est attendue dans le cas du différend qui oppose Grovers Mills et l'Union Nationale du Vêtement. Il s'agit d'un différend découlant de l'application et de l'interprétation de la convention collective en vigueur.

Le différend porte sur la composition du Comité de griefs: La Cie s'oppose à ce que les représentants de l'Union Nationale du Vêtement fasse partie de ce comité et ne veut accepter que des employés de l'entreprise. Ce qui semblerait un avantage pour la

compagnie quand il s'agit de discuter des cas de griefs.

Par suite de son refus d'accepter les représentants de l'Union, la Cie ne veut pas non plus celui qui aura un grief à formuler se fasse accompagner par un représentant extérieur de l'entreprise.

Enfin le différend porte en outre sur la clause d'ancienneté: Par suite de la grève survenu chez Grovers l'an dernier, la compagnie prétend que la longueur de service continu a été brisée. Il en découle que les grévistes doivent subir des pertes de salaire par suite de l'échelle établie; cette interprétation affecte en outre les vacances de ces employés qui se voient privés d'une ancienneté de 7 mois; d'autre part l'interprétation affecte aussi l'ancienneté de telle sorte que des "scabs" ayant travaillé durant la grève se trouvent à avoir plus d'ancienneté que des employés de 4 ou 5 mois avant la grève.

Me Philippe Lamarre a été nommé d'office comme président du tribunal d'arbitrage tandis que Me Gaston Pouliot agit comme arbitre patronal. Me Marc Lapointe représente la partie syndicale.

Autres arbitrages

Deux sentences sont aussi attendues dans le cas du différend avec London Shirt et Martkraft dans la chemise. Les demandes formulées sont les mêmes que celles énoncées précédemment; par ailleurs, le syndicat essuie le même refus.

Deux demandes d'arbitrage ont aussi été faites: dans le cas de Collegiate Manufacturing de Berthierville et de la filiale le Empire Converters à Henryville.

Le congrès

M. Godin nous apprend aussi que le congrès de la Fédération Nationale du Vêtement s'ouvrira à Shawinigan, le vendredi 25 juin à 10-00; l'inscription des délégués se fera le 24, de 8 à 10 heures p. m.

Ce congrès qui durera quatre jours étudiera un projet de fusion avec la Fédération Nationale des Employés du Bas Façonné et Circulaire. Un projet de constitution a été préparé et les délégués auront à se prononcer sur les divers articles de cette constitution.

Le congrès étudiera aussi le problème du chômage dans l'industrie du vêtement ainsi que les moyens à prendre pour résoudre cette question.

Le congrès de la Fédération prendra fin le 27 juin par l'élection des officiers de la Fédération.

Dans le Commerce

PLUSIEURS SYNDICATS VEULENT S'AFFILIER A LA FEDERATION

Plusieurs syndicats du commerce dans la province viennent de demander leur affiliation à la Fédération Nationale catholique des Employés du Commerce. C'est ce qui ressort du procès verbal de la dernière réunion du Bureau fédéral tenu à Chicoutimi, il y a quelques jours.

Affiliations

Plusieurs demandes d'affiliation ont été étudiées par le Bureau fédéral, dont celle du Syndicat National des Employés de Salaisons de Princeville. La demande d'affiliation de ce syndicat qui groupe environ 70 employés de l'abattoir de la Coopérative Fédérée de Princeville a été agréée par le Bureau Fédéral.

La Fédération a aussi accepté la demande d'affiliation du Syndicat National des Employés de Salaisons et Conserveries du Saguenay jusqu'à ce que ce syndicat ait

terminé ses négociations; après cet événement, le syndicat sera fusionné avec le syndicat des Employés de Commerce de Gros de Chicoutimi.

La Fédération a aussi accepté provisoirement la demande d'affiliation faite par l'Association des Employés de Magasins de Gros des Cantons de l'Est; après étude du dossier du syndicat, l'Exécutif est autorisé à prononcer l'affiliation permanente.

Québec

Le rapport de l'organisateur, M. Léo-Paul Turcotte mentionne le fait que l'organisation syndicale est plus encourageante depuis l'abrogation du décret. Une dizaine d'organiseurs font actuellement du recrutement dans cette ville et les effectifs syndicaux ont doublé depuis quelques semaines.

Une campagne d'organisation se poursuit en même temps à Jonquières, Kénogami et à Chicoutimi où des négociations sont actuellement en cours.

Le Congrès de la Fédération du Façonné et circulaire

Lettre de Paris

SIX MILLIONS DE SYNDIQUES ALLEMANDS

II — La cohabitation entre Catholiques et socialistes :

Au départ, en 1949, cette cohabitation fut souhaitée — c'est-à-dire pratiquement imposée par les alliés. — Depuis, le contrôle allié a pratiquement disparu de la politique intérieure de la République Fédérale, mais le D.G.B. est resté un syndicat unitaire.

On a pourtant parlé de scission à plusieurs reprises depuis 1951 et, d'une façon générale, les rapports entre chrétiens et socialistes à l'intérieur de la centrale sont presque toujours marqués d'une certaine aigreur. Les chrétiens, qui sont minoritaires, ont droit, de fondation, à un certain nombre de postes dans les organes de direction. Ils se plaignent néanmoins, de jouer un rôle très secondaire, la majorité socialiste s'assurant, en même temps que de la présidence, de la direction réelle de la Confédération. Les socialistes accusent de leur côté les chrétiens de ne pas se conformer suffisamment à la loi démocratique de la majorité et d'avoir à plusieurs reprises paralysé l'action du D.G.B. par un véritable chantage à la scission. Il est bien certain que les périodes où l'on a parlé d'une scission possible, en mai 1952 par exemple quand le Chancelier ADENAUER réunissait les syndicalistes chrétiens autour de lui, à Oberkausen, correspondent à celles où la direction du D.G.B. prenait sur les plus importants problèmes, en particulier sur celui de la remilitarisation, une position qui l'opposait à la politique du Chancelier, leader du parti chrétien-démocrate. La tentation est grande de rapprocher les deux faits. Les syndicalistes chrétiens reconnaissent d'ailleurs volontiers qu'il y a un rapport entre eux. Ils contre-attaquent en affirmant que prendre parti contre la remilitarisation était violer les règles de neutralité politique du syndicat. Pas du tout répondent les amis du Président Walter FREITAG, la règle syndicale nous interdit de favoriser un parti plutôt qu'un autre mais pas d'avoir une opinion sur un problème dont les conséquences touchent directement la classe ouvrière. La remilitarisation est le type même de ce genre de problème. D'ailleurs il est pratiquement impossible à un groupement de 6 millions de membres de se maintenir dans une stricte neutralité politique. Élément actif et essentiel de la nation le D.G.B. est sollicité, par son importance même, de prendre position, ne serait-ce que par son silence. Le D.G.B. a dit qu'il était hostile à la remilitarisation. S'il n'avait pas parlé on n'aurait pas pensé qu'il n'avait pas d'avis, mais qu'il était pour et le parti chrétien-démocrate aurait utilisé ce silence en faveur du projet de Communauté Européenne de Défense. En fait, concluent les amis de Walter FREITAG, on nous reproche non d'avoir fait de la politique mais de n'avoir pas fait celle du chancelier.

Quoi qu'il en soit le "frein" que constituent les syndicalistes chrétiens au sein du D.G.B. a jusqu'à maintenant évité les conflits entre le très autoritaire chancelier et le rude Walter FREITAG ancien mineur, d'aller trop loin. Il a d'ailleurs joué dans les deux sens.

Immédiatement après les élections de Septembre dernier, les éléments les plus violents de la CDU avaient résolu d'exploiter immédiatement et à froid, la large victoire électorale du chancelier en soumettant les syndicats. Ils présentèrent à ces derniers un véritable ultimatum contenant une série d'exigences telles que leur acceptation aurait fait passer le D.G.B. sous le contrôle du gouvernement. C'était aller un peu loin et le comité fédéral de la Fédération se retrouva unanime pour repousser ces prétentions. Cette unanimité même coupait la route de la scission.

Depuis lors, la situation a peu évolué. Les deux partis restent sur l'expectation. Pour combien de temps? En tout cas l'étude du conflit permet de conclure que les difficultés viennent moins de la cohabitation entre socialistes et chrétiens au sein du syndicat que du peu de goût pour la contradiction du chancelier ADENAUER.

Et pourtant, Dieu sait si les syndicats sont sages en Allemagne occidentale!

Jean Jacques LAMONTAGNE.

Shawinigan

On tente une expérience dans les relations industrielles

Pour faire suite à une entente intervenue au cours des récentes négociations avec la Shawinigan Chemicals, un délégué en chef du syndicat est entré en fonction le 31 mai dernier, avec, comme mission spécifique, la tâche de se consacrer à la prévention et au règlement des plaintes.

Il s'agit d'une nouvelle expérience dans le domaine des relations industrielles que les représentants de la Compagnie et du Syndicat ont convenu de tenter dans le but de favoriser le règlement plus expéditif des plaintes découlant

de l'application de la convention collective dans les différents départements de l'usine.

Le titulaire de cette nouvelle fonction est le confrère J.-Emile Hébert qui est à l'emploi de la compagnie depuis plus de 25 ans et qui possède une expérience assez élaborée en matière de relations industrielles.

L'introduction de cette nouvelle fonction dans le mécanisme du règlement des plaintes laisse prévoir un succès dans l'établissement de relations bien ordonnées entre la gérance et les syndiqués.

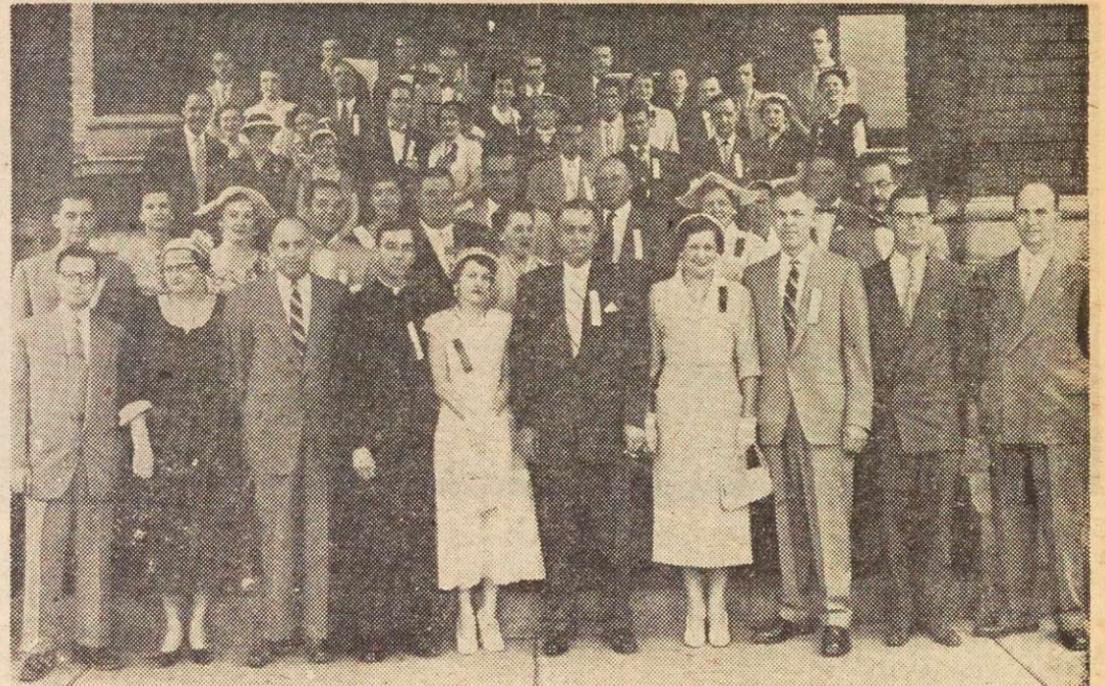


Photo prise à Sherbrooke avant le banquet de clôture du Congrès de la Fédération Nationale des Employés du Bas Façonné et Circulaire. Sur la première rangée, on remarque, de gauche à droite: M. Fernand Drapeau, représentant de l'hon. J.-S. Bourque, député provincial de Sherbrooke; M. Antonio Pinard; M. Antonio Pinard, échevin et représentant de S. H. le maire Emile Lévesque de Sherbrooke; M. l'abbé Henri-Louis Bellefleur, aumônier de la Fédération; Mme Evangéliste Moreau; M. Evangéliste Moreau, président de la Fédération; Mme Donat Gauthier; M. Donat Gauthier, président du Syndicat de Orient Hosiery Mill; M. André Roy, chef du secrétariat de la C.T.C.C.; M. Jo-seph G. Gervais, président du Conseil Central de Sherbrooke.

Sherbrooke

UN PROGRAMME POUR LA FEDERATION DU BAS FAÇONNE ET CIRCULAIRE

Le Congrès de la Fédération Nationale des Employés du Bas Façonné et Circulaire qui s'est déroulé à Sherbrooke en fin de semaine a décidé de travailler au maintien et à l'amélioration du niveau des salaires et des conditions de travail au cours de la prochaine année.

Le Congrès a en outre adopté une résolution en vue de continuer l'organisation dans la Cité de Montréal.

Les élections

A l'issue du congrès sous la présidence de M. Evangéliste Moreau, président, les délégués présents au nombre d'une cinquantaine ont choisi un nouvel exécutif pour la prochaine année.

M. Evangéliste Moreau, de Sherbrooke, a été réélu président de la Fédération; les autres membres de l'exécutif sont MM. René Prince, 1er vice-président; Adrien Desruisseaux, 2e vice-président; Mlle Jeannine Desroches, 3e vice-président; Maurice Guertin, secrétaire, et Roland Dubois, trésorier.

Le congrès

Le congrès s'est ouvert vendredi dernier par des séances d'études de plusieurs comités qui ont étudié les rapports du président, de l'agent d'affaires, du trésorier.

Le rapport du président mentionne le fait que le progrès de la Fédération a été retardé par certaines forces qui n'en sont que plus dangereuses parce qu'elles opèrent ordinairement à couvert; ces éléments, dit-il, savent se déguiser en amis des travailleurs mais les syndiqués d'expérience savent les reconnaître.

Au cours du congrès, il a été maintes fois questions des attitudes antisyndicales de certains patrons, dont Chatelaine Hosiery, de St-Jean, qui menace de fermer ses portes si le syndicat n'accepte pas une diminution de plus de 25 pour cent dans les salaires. Le même employeur a réussi à Princeville à former un comité de boutique, à le faire reconnaître par la Commission des relations ouvrières et à signer une convention de trois années avec ce syndicat de boutique.

ENTRE QUAT'Z'YEUX

"Charité bien ordonnée commence dans nos usines"

Sous ce titre, l'ETOILE DU LAC, de Roberval, commente la nouvelle voulant que le chemin de fer Pacifique Canadien ait accordé à des entreprises américaines aux Etats-Unis un contrat de \$40 millions pour la construction de 173 wagons-voyageurs.

Cette attitude du Pacifique Canadien, une entreprise qui vit des dollars que lui versent le public canadien, scandalise grandement l'"Etoile du Lac" qui s'exprime en ces termes :

Avant de songer aux exportations, par exemple, un problème qui ne dépend jamais uniquement de nous, commençons par diminuer nos importations inutiles! N'avons-nous pas assez longtemps eu pitié de préférence des peuples vivant en dehors du Canada? Si cette pitié est réellement sincère, elle devrait originer sur notre propre sol, avoir pour cible immédiate nos propres ouvriers, sans travail, endettés.

Et si l'on nous demande des preuves, nous parlerons du contrat néfaste de \$40 millions que le Pacifique Canadien vient d'accorder aux Etats-Unis pour la construction de 173 wagons-canadiens à verser au Pacifique Canadien en encourageant ladite voyageurs! Cette somme sera payée par les dollars que le public Compagnie. Si les ouvriers canadiens étaient aussi logiques que cette puissante Compagnie, ils cesseraient aussitôt de voyager dans ses wagons et feraient transporter leurs marchandises par toute autre entreprise que le Pacifique Canadien.

Que tous les corps publics condamnent un égoïsme aussi inqualifiable. Exigeons que les compagnies qui ont l'intention de vivre ici le fassent avec nous, mais non seulement à nos dépens! Alors seulement, notre main d'oeuvre professionnelle et technique, de même que notre économie tout entière connaîtront la stabilité relative que l'on devrait normalement trouver dans un pays civilisé et bien administré. Les gouvernements ne sont pas au pouvoir uniquement pour imposer des taxes et accomplir le travail de routine. Ils ont la responsabilité de prévoir et d'empêcher la répétition de ces contrats fabuleux accordés à des travailleurs étrangers, au moment même où le Canadien National vient de congédier 600 ouvriers spécialisés et suffisamment qualifiés pour construire les plus luxueux wagons du monde.

Les syndiqués de Montréal en journées d'étude



Groupe de représentants syndicaux de la région de Montréal en journées d'études à St-Donat an fin de semaine dernière, 44 syndiqués représentant une vingtaine de syndicats de Montréal ont assisté à ces journées d'études.

Montréal

ETUDE DES SYNDIQUES SUR LE PROBLEME DU CHOMAGE

A la fin de la semaine dernière du 11 au 13 juin eurent lieu les sessions d'études organisées par le Comité d'Education du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal. Ces cours ont été donnés à Beaulac à 55 milles au nord de la métropole dans les Laurentides.

Le chômage

Le principal professeur fut M. René Tremblay, de l'Université Laval de Québec.

Les cours ont porté sur l'étude des problèmes du chômage, c'est-à-dire ses causes, ses effets et ses remèdes. Les sortes de chômage (saisonnier, technologique, struc-

turel et cyclique) ont été expliquées d'une manière claire et précise, ce qui a contribué à intéresser les délégués des Syndicats qui ont suivi les cours. M. Tremblay a aussi exposé les problèmes de l'inflation au sein du système actuel. Cette étude a beaucoup intéressé les délégués car plusieurs questions furent posées sur le sujet.

Ont aussi participé aux sessions d'études comme professeur, le confrère André Roy, chef du Secrétariat de la C.T.C.C., qui a parlé du problème de l'organisation ouvrière faite par la C.T.C.C. et de l'urgence qu'il y a dans la ville de Montréal de procéder à cette organisation, étant donné le petit nombre d'ouvriers organisés par rapport au total des travailleurs. Il a parlé aussi de la nécessité

d'augmenter notre fonds de défense professionnelle afin d'éduquer un barrage efficace qui forcerait les employeurs à négocier avec leurs employés au lieu de les forcer à la grève.

M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier du Conseil Central de Montréal, a mis en relief le point de vue de l'Eglise en regard de la structure économique actuelle.

Vingt-quatre Syndicats avaient envoyé des délégués pour assister à ces séances d'étude qui réunissaient 43 syndiqués inscrits, dont 11 femmes. Tous ont suivi assidûment et avec intérêt les cours de cette session intensive. Le mouvement pourra donc bénéficier une fois de plus de membres qui étudient et qui améliorent leur savoir.

Nouvelles internationales

LA 22e SESSION DE LA C.I.S.C.

La Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens a tenu les 20 et 21 mai à Paris, son 22e Conseil.

Tessier, Conseiller d'Etat, Président honoraire de la C.F.T.C., a présidé cette session, entouré de A. Cool, Président de la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique, des autres membres du Bureau et de Vanistendael, Secrétaire Général. M. Gérard Picard y représentait la C.T.C.C. en qualité de membre de la C.I.S.C.

Le RAPPORT MORAL, présenté par le Secrétaire Général, insistait spécialement sur la situation des travailleurs dans les organismes inter gouvernementaux, qui préparent l'Intégration Européenne.

Il est certain que, dans ces divers organismes: Communauté Européenne du Charbon et de l'acier, O.E.C.E., etc... les travailleurs sont tenus à l'écart des décisions importantes, les organisations syndicales jouissant, tout au plus, d'un statut consultatif.

La C.I.S.C. n'est pas d'accord sur cette position des Gouvernements qui n'envisagent l'organisation européenne que sous l'angle politique, technique ou économique. Elle estime absolument indispensable que les travailleurs — par leurs organisations — aient, enfin, un rôle déterminant dans l'intégration européenne dont le but majeur n'est pas une augmentation de puissance, mais une amélioration du niveau de vie des classes laborieuses.

En outre, la C.I.S.C. tient à faire entendre, au sein des organisations internationales, la voix du Mouvement Syndical Chrétien, qui apporte un message particulier, et une conception de l'homme s'opposant à celle — marxiste et matérialiste — qui tend à monopoliser la représentation ouvrière.

Le Conseil a décidé, auprès de ces organismes, une action en vue d'obtenir pour le Mouvement Syndical Chrétien, la juste place correspondant au nombre de ses membres et à l'originalité de sa doctrine.

Le Conseil a étudié un rapport de Gaston Tessier sur l'Organisation Internationale du Travail et sur la prochaine Conférence Internationale du Travail.

Dans une résolution adoptée à l'unanimité, le Conseil de la C.I.S.C. demande entre autres:

- l'extension et l'adaptation des activités régionales de l'O.I.T.
- la stricte application du principe de tripartisme dans toutes les Commissions.
- la création de nouvelles Commissions d'Industrie, et l'élargissement de leurs compétences pour une pleine réalisation de leurs objectifs.

Le Conseil a souligné également que la place du syndicalisme chrétien dans l'O.I.T. devrait être sensiblement élargie.

Etudiant le problème des régions sous-développées, les Membres du Conseil ont adopté une résolution saluant dans l'intérêt croissant porté à ces problèmes "l'aboutissement normal de la conception chrétienne de la personne et des diverses communautés dans laquelle elle doit se concrétiser au service du bien commun".

Le Conseil est d'avis "qu'une partie équitable des montants consacrés à l'assistance technique devrait servir à la création des organisations intermédiaires" et notamment de syndicats libres, afin de consolider les progrès réalisés.

Les questions d'éducation ouvrière, en rapport avec l'activité de l'Unesco, les rapports avec l'ONU et la collaboration avec le Conseil de l'Europe — qui vient de reconnaître la C.I.S.C. comme consultative — ont fait l'objet de plusieurs résolutions.

Le Conseil a marqué sa solidarité effective avec la Fédération In-

ternationale des Travailleurs Chrétiens et Emigrés et les Travailleurs Basques dans leur lutte pour la liberté syndicale.

Il a adopté une résolution exprimant son affectueuse solidarité à la Confédération Vietnamienne du Travail Chrétien (C.V.T.C.) qui est, à beaucoup près, l'Organisation syndicale la plus importante du pays, groupant dans une activité cohérente, les travailleurs du Nord, du Centre et du Sud — Vietnam.

Le Conseil félicite la C.V.T.C. des résultats obtenus, il y a quelques mois, pour la sauvegarde effective d'une véritable liberté syndicale.

Il lui exprime sa confiance, sa sympathie et ses vœux pour le plein succès des efforts qu'elle déploie dans les conditions extrêmement difficiles, en vue de défendre, contre la menace d'éventuels totalitarismes, les libertés personnelles, familiales, professionnelles, collectives et de promouvoir une émancipation progressive du prolétariat tant urbain que rural.

Le Conseil exprime le ferme espoir que la C.V.T.C. dans un cadre national déjà affirmé continuera de réaliser, avec la coopération fraternelle de la C.I.S.C. et l'appui des grandes institutions internationales des progrès économiques, et sociaux qui pourront servir d'exemples aux peuples de l'Asie entière.

En concluant, le Conseil rappelant les efforts réitérés de la C.I.S.C. pour la PAIX "estime que les différends, même parvenus à une phase aiguë, peuvent être réglés par des voies de médiation de conciliation ou d'arbitrage... que les études et l'action des N.U. devraient aboutir, avant qu'il ne soit trop tard, à des solutions de désarmement universel, simultané, contrôlé et sanctionné, et que les économies ainsi réalisées sur les budgets publics permettraient d'accroître des mesures de progrès social".

McMasterville

"Les travailleurs doivent élargir leurs horizons"

"Si les travailleurs canadiens veulent discuter sur un pied d'égalité avec les compagnies, ils doivent élargir leurs horizons et aller sur le plan international, car c'est sur ce plan de l'économie internationale que les capitalistes se trouvent. Notre société ne sera vraiment chrétienne que dans la mesure où l'économie internationale le sera: c'est sur ce plan en effet que se livre la lutte entre christianisme et marxisme".

C'est ce que déclarait samedi dernier M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., lors d'un dîner-causerie qui avait lieu à McMasterville, à l'occasion de la première session régulière du congrès de la Fédération nationale des travailleurs de l'Industrie chimique, la plus jeune fédération de la C.T.C.C.

Le confrère Marchand avait d'abord exposé les différents problèmes qui ont préoccupé le mouvement syndical chrétien au cours des derniers mois, et notamment les amendements au code criminel, les bills 19 et 20, l'immigration, le chômage, la crise du textile.

Il a terminé en affirmant que "le travail fait par le syndicalisme dérange bien des gens! Mais il est impossible de faire du syndicalisme constructif sans s'attaquer aux bases mêmes de la structure du régime économique actuel." Le secrétaire général a été longuement applaudi par les délégués au congrès, à la suite de ses paroles.

Le congrès

Le congrès s'était ouvert samedi matin à McMasterville, sous la présidence de J.Emile Hébert, de Shawinigan, président fédéral.

Les cinquante délégués présents ont longuement étudié, la même journée, les conditions de travail dans l'industrie chimique à travers le Canada pour en arriver à la conclusion que, sur plusieurs plans, les contrats négociés par nos syndicats peuvent servir de modèle dans la plupart des entreprises chimiques du pays. Les séances d'étude de samedi étaient sous la direction de Maurice Vassart, de Montréal, organisateur fédéral.

Dimanche, après une messe récitée par M. Paul-Emile Bolté, P. S.S., de Montréal, aumônier de la Fédération, le congrès a étudié le rapport du président, celui de l'organisateur, le bilan financier

et le budget pour la prochaine année.

Un programme

Après une étude sérieuse des activités passées, le congrès a pris deux importantes décisions: il a d'abord mis au point un programme complet d'organisation dans l'industrie chimique, puis il a décidé d'établir un service de négociation qui sera à la disposition de tous les syndicats de l'industrie.

J.Emile Hébert, de Shawinigan, a été réélu par acclamation président de la Fédération, au cours des élections qui ont terminé le congrès.

Les autres dirigeants de la Fédération sont: Armand Laurier, 1er vice-président; Gérard Henri, 2e vice-président; Henri Therrien, trésorier, et Paul Desaulniers, secrétaire.

St-Hyacinthe

LE CONGRES DES METALLOS

La Fédération Nationale de la Métallurgie tiendra son congrès annuel les 1, 2, 3 et 4 juillet prochain à St-Hyacinthe. Voici le programme ainsi que l'horaire du congrès.

JEUDI, 1er juillet:

1 h. p.m.: Inscription des délégués à l'Ecole Supérieure Girouard.

3 h. p.m.: Ouverture du Congrès:

rapport du Président, rapport du Secrétaire, rapport des vice-présidents, rapport du Trésorier,

rapport des Conseillers techniques, rapport de l'Organisateur, rapport du Bureau confédéral, rapport du Comité de Constitution.

VENDREDI, 2 juillet:

9 h. a.m.: Séance des Comités.

2 h. p.m.: Rapport des Comités.

SAMEDI, 3 juillet:

9 h. a.m.: Séance.

2 h. p.m.: Allocution de l'aumônier: "Les responsabilités du militant chrétien face aux problèmes actuels".

DIMANCHE, 4 juillet:

10 h. a.m.: Election des officiers.

La CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE-VIE

est la seule mutuelle

qui, dès le décès du chef de famille, continue de payer son salaire, chaque semaine.

• Renseignements donnés à titre gracieux.

LUCIEN LADOUCEUR

gérant

Division de Montréal

39 est, rue Notre-Dame

Montréal (1) BE 8278

TRAVAIL ET FOYER

Un programme pour les femmes syndiquées

Nous voulons résumer ce que peut faire pour vous la Commission confédérale du travail féminin de la C.T.C.C. Nous voulons expliquer aussi ce qu'est cette commission confédérale, et quel a été son travail jusqu'ici.

Il y a deux ans, lors du congrès annuel de la C.T.C.C., les délégués avaient formé un comité des jeunes travailleuses, chargé de faire enquête sur le travail des jeunes de moins de 16 ans. Les membres de ce comité ayant jugé que la C.T.C.C se devait aussi d'étudier les problèmes du travail féminin, le comité fut changé au dernier congrès en Commission confédérale du travail féminin.

La commission a tenu jusqu'ici quatre réunions et elle a abattu pas mal de travail. Il faut en féliciter ses membres, qui viennent de Sorel, de Grand'Mère, de Chicoutimi et de Montréal.

Le programme

Voici le programme que s'était taillé la commission lors de sa première réunion, au début de 1953 :

Problème de la femme dans l'industrie :

a) Une meilleure répartition des tâches dans l'usine; viser à faire disparaître les tâches qui ne sont pas conformes à la nature féminine;

b) la santé dans les usines;
c) reconnaissance du principe : à travail égal, salaire égal;
d) dénonciation du mode de rémunération à la pièce, préjudiciable à la santé et dangereux au point de vue moral.

Problèmes en dehors de l'usine :

a) orientation professionnelle, manque d'écoles spécialisées pour jeunes filles;
b) travail de la jeune fille de moins de 16 ans;
c) possibilités d'emplois mal partagées dans les différents centres industriels;
d) foyers et loisirs pour les travailleuses, vacances.

Problèmes syndicaux :

a) collaboration avec les mouvements d'action catholique;
b) égalité dans le syndicalisme entre hommes et femmes;
c) problèmes sociaux du travail féminin.

Enquêtes

La Commission a fait enquête auprès de sept fédérations où il y a du travail féminin, c'est-à-dire le Vêtement, le Gant, le Textile, le Bas, la Chaussure, les Services hospitaliers, le Commerce. Elle désire savoir quelle est la représentation de ces femmes dans les fédérations, quelles sont les conditions d'hygiène dans les usines, et jusqu'à quel point on reconnaît le principe "à travail égal, salaire égal".

Le résultat de cette enquête sera publié plus tard.

La Commission a aussi fait une enquête qui a révélé le nombre imposant d'enfants qui ont obtenu un permis de travail dans la

province de Québec. Le résultat de cette enquête a été commenté par *Le Travail* et par plusieurs journaux quotidiens.

Suggestions

On note parmi les suggestions faites par la Commission lors de ses réunions :

Une recommandation à la Fédération du commerce, afin de procurer une période de repos aux employés des magasins et des restaurants, et de meilleurs salaires aux employés de restaurant.

La collaboration de l'U.C.F. et des mouvements d'action catholique à diverses enquêtes.

La nomination d'une responsable du travail féminin à chaque conseil central et chaque fédération, et la nomination d'une femme à l'exécutif de chaque fédération qui représente des travailleuses.

Les clauses...

(Suite de la page 1)

D'autre part, attirant les patrons, l'ancienneté nuit aux décisions rapides à cause de la réglementation qu'imposent les conventions collectives.

Une réponse

Mais il y a plusieurs réponses à ces arguments et les participants aux journées d'études les ont mises à jour.

Le premier argument économi- que, c'est que l'ancienneté réduit le roulement de la main d'œuvre et permet une plus grande stabilité du personnel car les travailleurs, plutôt de perdre leurs anciennetés, adhèrent plus fermement à leur emploi.

D'autre part, l'ancienneté, en donnant plus de sécurité au travailleur, améliore son moral sur les lieux du travail, ce qui est indirectement cause d'une efficacité accrue de production.

Au point de vue de l'économie nationale, l'ancienneté permet aux travailleurs plus âgés de conserver leur emploi: une personne âgée trouve un emploi plus difficilement et augmente souvent le nombre des chômeurs et secourus tandis que les jeunes travailleurs peuvent s'adapter plus facilement à un autre emploi et acquérir une nouvelle compétence avec plus de facilité.

A l'issue de ces journées d'études, M. Marius Bergeron a annoncé que ces études et toutes les conclusions seront imprimées et distribuées dans tous les syndicats, ce qui permettra à chacun de comprendre les avantages que valent de bonnes clauses d'anciennetés dans les conventions collectives.

PROTEGEZ-VOUS

CONTRE
LES FRAIS
MEDICAUX
CHIRURGICAUX
ET HOSPITALIERS



LA C.T.C.C. RECOMMANDE
A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ
DU QUÉBEC

LA TERRE QUI CHANTE



Tous les dimanches soirs à 9 h. 30, LA TERRE QUI CHANTE invite les auditeurs du réseau Français de Radio-Canada à faire escale dans un pays différent, au cours d'un passionnant voyage en musique qui se poursuivra durant toute la belle saison. Dans la photo ci-dessus on reconnaît, de gauche à droite, Georges Dufresne, le réalisateur de l'émission, Simone Flibotte, soprano, et Yoland Guérard, basse (ces deux artistes participent fréquemment au programme), Jean Ducharme, l'annonceur, et, assis au piano, Otto-Werener Mueller qui fait les arrangements musicaux et dirige l'orchestre. Dimanche le 20 juin, le pays visité sera l'Italie, et les chanteurs invités seront: Irène Salemkka, soprano, et Dositheé Boisvert, ténor.



L'autre jour j'ai rencontré Simone (appelons-la ainsi pour sauvegarder l'anonymat) que je n'avais pas revue depuis des années. Elle m'a raconté ses déboires et demande conseil.

Simone travaille dans une usine. Elle gagne \$25.00 par semaine, paye \$12.00 de chambre, car ses parents habitent la campagne, et \$8.00 de nourriture. Comme elle achète à crédit, elle doit remettre un montant de \$4.00 par mois. C'est dire qu'il lui reste bien peu pour ses autres dépenses. Il y a un an, elle dû faire un séjour à l'hôpital et subir une opération. Le tout s'est élevé à \$250.00. De retour au travail et ne pouvant payer les frais d'hôpital, elle reçut une lettre d'avocat. Elle eut peur et changea de chambre, croyant qu'on ne pourrait la retracer. Payant de malchance, elle retomba malade il y a six mois, cessa de travailler et rentra à nouveau à l'hôpital d'où elle sortit avec un compte de \$150.00 à payer. Elle a repris maintenant son ouvrage, mais n'a pas un sou pour payer ces deux dettes. Et on vient de lui renvoyer une autre lettre d'avocat la sommant de payer ce qu'elle doit.

Elle sait très bien qu'on la poursuivra, que s'il y a procès elle sera condamnée parce qu'incapable de payer, qu'on gèlera alors son salaire et que selon la politique de la compagnie où elle travaille on la congédiera. Elle sait tout cela, mais ignore vraiment comment en sortir, s'il existe même un moyen d'en sortir.

Elle m'a demandé mon avis, je demande celui de tous ceux qui lisent cette page et qui voudrait l'aider. La meilleure solution envoyée non seulement lui sera communiquée, mais paraîtra dans ce courrier. Ecrivez.

RENEE G.

Ce que femme veut, Dieu le veut

Pourquoi à la C.T.C.C. n'entendons-nous pas parler plus souvent des problèmes du travail féminin?

C'est peut-être que les femmes qui font partie des syndicats, et qu'on estime pourtant former près du tiers des effectifs affiliés à la C.T.C.C., ne s'occupent pas assez de leurs affaires.

Si nos syndiquées étaient convaincues qu'elles peuvent beaucoup pour améliorer le sort de leurs compagnes de travail, ce ne serait pas long qu'on les verrait partir en guerre. Mais il arrive qu'on se plaint en petits groupes des heures trop longues et des conditions inhumaines, et qu'on ne songe pas à ce qu'on pourrait faire toutes ensemble pour améliorer notre sort. Nos syndicats sont là pour nous aider, mais si on ne leur demande jamais rien, ils finiront par se reposer sur leurs lauriers.

Vous qui travaillez dans une salle de tissage humide et surchauffée, dont le plancher vibre à vous en donner mal aux jambes, et qui endurez toute la journée un bruit assourdissant, attendrez-vous que l'agent d'affaires vienne visiter votre atelier?

Les dirigeants de syndicats ont à s'occuper de bien des problèmes ouvriers, mais celui-là, c'est particulièrement votre affaire, et si vous n'y voyez pas, personne ne pourra le faire aussi bien que vous. Un journaliste visite en passant votre atelier et il s'émeut de conditions aussi malsaines, mais il n'y a que vous qui pourrez témoigner des santés minées, jour après jour, dans cette atmosphère de marécage.

Vous avez accepté de faire ce travail en échange d'un salaire hebdomadaire, vous vous y êtes peu à peu habituée, et il vous semble peut-être normal de subir quelques inconvénients.

Et bien non, ce n'est pas dans l'ordre des choses que pour gagner sa vie pendant 5 ou 6 ans une femme ruine sa santé et son bonheur futur. Si on a trouvé moyen d'améliorer les procédés dans le but de produire à meilleur compte, on peut bien essayer de les améliorer en vue du bien-être des employés.

Quand vous avez conscience d'être victime d'une injustice, c'est à vous de le crier avec toute la force de vos poumons, jusqu'à ce que le monde ouvrier s'en émeuve. Si vos confrères masculins n'y entendent rien, adressez-vous à la Commission confédérale du travail féminin, qui a été instituée exprès pour ça.

Les membres de cette commission sont réparties à travers la province et chacune occupe un emploi régulier. Leur seul moyen d'action, en plus de la collaboration du service des recherches, c'est la correspondance avec les fédérations et les conseils centraux.

Mais elles peuvent se faire vos intermédiaires en présentant vos revendications au congrès annuel de la C.T.C.C.

Plus les syndiquées se serviront de cette commission du travail féminin, plus elle deviendra puissante et plus elle aura de moyens de les servir efficacement.

Si vous n'avez pas la place à laquelle vous avez droit, dans vos syndicats et dans vos fédérations, c'est que vous ne la prenez pas. Quand vous serez vraiment décidées d'assumer vos responsabilités, il n'y aura pas un homme pour vous empêcher d'arriver là où vous voudrez aller!

LE XVe ANNIVERSAIRE DE LA L.O.C.

Son Eminence le Cardinal P.-E. Léger a bien voulu accepter l'invitation de Son Excellence Mgr G.-L. Pelletier, évêque des Trois-Rivières, de présider le banquet de la L.O.C., le 26 juin. Ce banquet marquera l'ouverture officielle des fêtes célébrant le quinzième anniversaire de la L.O.C. canadienne.

Le banquet aura lieu dans la ville des Trois-Rivières où la L.O.C. organise également sa Session Intensive, les 26 et 27 juin. Près de 300 délégués se sont inscrits pour assister à cette réunion annuelle, ils représentent les principales villes ouvrières de la province. A cette réunion, ont été également convoqués des repré-

sentants des mouvements semblables des Etats-Unis et d'Europe.

On annonce aussi la présence des représentants des principaux mouvements ouvriers et sociaux de la province et les maires des principales villes du diocèse des Trois-Rivières. Les gouvernements provincial et fédéral seront également représentés.

La Session Intensive et le banquet ouvrent officiellement les célébrations du XVe anniversaire de fondation de la L.O.C. Le 29 août, un grand Ralliement des familles ouvrières au Cap de la Madeleine sera le deuxième événement important de ces fêtes. Ce XVe anniversaire sera clôturé en octobre par la Semaine de la Famille Ouvrière.

Achete
bien
qui
achete

Chez **dupuis** Frères

RAMOND DUPUIS, président

865 est, rue Sainte-Catherine

Montréal

Téléphone : PLateau 5151

Un nouvel exécutif à Cap Chat



Photo prise après les élections annuelles de l'Exécutif du Syndicat Catholique de l'Industrie du Bois de Cap-Chat. Ce sont, de gauche à droite: MM. Roland Isabelle, 1er vice-président; Emile Saint-Pierre, président; Paul-E. Sergérie, secrétaire-archiviste; deuxième rangée: Florian Lajoie, 2me vice-président; Lucien Roy, secrétaire-correspondant et Via-teur Blanchar, trésorier; troisième rangée: Gabriel Pouliot, gardien, Sébastien Langlois, secrétaire-financier, et Omer Blanchet, sentinelle.

SHAWINIGAN

LA SEMAINE DE LA COOPERATION

Les syndiqués de la région de Shawinigan ont participé activement aux manifestations qui se sont déroulées au cours de la semaine de la Coopération du 6 au 12 juin.

On sait que dans les seules municipalités de Shawinigan et de Shawinigan-sud il y a six caisses populaires, 3 locaux de la Société des Artisans et deux coopératives d'habitations, une coopérative de consommation et une coopérative agricole ainsi que plusieurs mutuelles qui opèrent sur une échelle plus grande, telle l'Union Saint-Joseph, la Mutuelle de l'U.C.C. et celle des Caisses Populaires Desjardins ainsi que les Services de Santé du Québec.

Les manifestations ont débuté dimanche soir dernier, alors que M. le chanoine Chamberland, curé de la paroisse Ste-Marguerite des Trois-Rivières, a béni les maisons

construites par la Coopérative d'habitation St-Georges, de Shawinigan-Est.

Samedi, le 12 juin, pour clôturer la semaine de la coopération, il y aura une grande soirée au Centre paroissial St-Marc. Le conférencier invité sera M. Léo Bérubé, secrétaire du Conseil de la Coopération du Québec, dont la conférence passera sur les ondes de CK SM, de même que la partie récréative du programme de la soirée.

Tous les soirs de la semaine, d'ailleurs, le poste CKSM a diffusé des conférences faites par les représentants des coopératives de consommation, des coopératives d'habitation, des Caisses populaires, des mutuelles et des coopératives agricoles et de l'U.C.C.

Les syndicats de la région de Shawinigan se disent heureux d'appuyer toutes les initiatives coopératives réalisant ainsi l'un des articles de la constitution de la C.T.C.C. qui "voit dans le mouvement coopératif un excellent moyen d'assainissement économique et social et considère son action comme un complément nécessaire pour réduire le coût de la vie, humaniser et démocratiser l'économie."

Saguenay-Lac St-Jean

Nombreuses manifestations durant la Semaine de la Coopération

Dans toute la Province, du 6 au 13 juin 1954, on a travaillé cette semaine à faire connaître au public la coopération et les réalisations actuelles de ce mouvement, dans chacune des villes de notre province.

Ce travail d'ensemble a été préparé par le Conseil de la Coopération du Québec, soutenu par les Conseils Régionaux de la Coopération et a été exécuté par l'union des coopératives locales de chacune des villes de notre belle province de Québec. Dans notre région Saguenay-Lac St-Jean, les directeurs du Conseil Régional ont tenu une réunion en avril dernier pour préparer le congrès qui fut tenu à Alma le 2 mai. Ce congrès, composé de 175 délégués des différents secteurs coopératifs de la région, a été un grand succès; à cette occasion, on a choisi un responsable pour chacune des villes de notre région avec charge de mettre en action localement, les différentes coopératives.

Ces responsables, en tenant compte du programme général, ont réuni les représentants de leurs coopératives locales pour fixer ensemble le programme de la semaine coopérative. Après s'être assuré le concours des autorités religieuses et civiles, chaque groupe local a établi le programme qui a été réalisé durant la semaine du 6 au 13 juin 1954.

Jonquière

Dimanche le 6 juin, à 3.00 heures P.M., la Coopérative d'habitation invitait tous les coopérateurs et la population à assister à la bénédiction de ses 45 maisons construites depuis sa fondation. Elle présentait à ses invités d'honneur une conférence sur l'habitation par M. Albert Côté, président de la Fédération des Coopératives d'Habitation du Québec et membre du Conseil de la Coopération du Québec. Cette soirée a été suivie d'une partie récréative.

Lundi le 7 juin, en la salle du Collège Saint-Laurent de Jonquière, les organismes appelés para-coopératifs tels les syndicats ouvriers, la L.O.C., la L.O.C.F. et les écoles d'éducation ont présenté des conférences et un forum sur la coopération à aider les coopératives dans leur action éducative. Ils ont démontré les nombreux avantages qu'il y a à travailler ensemble dans le domaine économique et ont prouvé sans équivoque que coopérer, c'est pratiquer la charité chrétienne.

Le 8 juin, les Caisses Populaires, banques du peuple. Elles ont travaillé avec le concours des commissions scolaires à pénétrer dans nos écoles pour inviter les jeunes à l'économie.

Mercredi le 9 juin, des visites aux succursales de la coopérative de consommation. Des prix de présence ont été distribués aux participants qui ont visité les établissements et le soir à l'hôtel de ville de Jonquière, elles réunissaient tous les coopérateurs pour une grande assemblée d'éducation et d'information.

Les mutuelles vie-incendie, sous l'action énergique de la société

des Artisans s'étaient réservées le 10 juin.

La femme peut beaucoup dans le champ de la coopération et tous les coopérateurs à quelque secteur qu'ils appartiennent ont participé à la journée du 11 juin réservée spécialement à l'action de la femme par la coopération.

Rien de plus qualifié pour clôturer cette semaine de la coopération que le secteur agricole. La coopérative agricole de la paroisse a bien voulu accepter de se charger de la journée du 12 juin. Tous jours ils ont travaillé dans l'ombre et sans bruit, mais le résultat du travail des pionniers dans ce domaine valait la peine d'être montré au grand public qui trop souvent est porté à mésestimer l'action de ces valeureux précurseurs du mouvement coopératif.

D'Alma

Le 6 juin, M. le Chanoine Ludger Gauthier a bien voulu lancer cette semaine. Le même soir, M. le Maire et M. C.H. Larouche, président du M.P.C. d'Alma, étaient entendus sur les ondes du poste local. Les 7 et 8 juin, une propagande spéciale a été faite auprès des enfants des écoles. Le 9 juin, la Paroissiale, en collaboration avec la coopérative agricole, organisait une grande soirée à l'hôtel de ville, à laquelle prirent part les autorités civiles et religieuses et une causerie sur le mouvement actuel de la coopération a été donnée par le président régional du

Conseil de la Coopération, M. Ls-Ph. Boily, qui est en même temps président régional des Syndicats nationaux.

Le 13 juin, la Caisse Populaire de l'endroit, aidée des caisses scolaires, de prévoyance et d'établissement, visitait les élèves et lançait son programme de l'année.

Arvida

Le 10 juin, les Artisans, en collaboration avec les organismes para-coopératifs de cette cité, dans une soirée publique ont intéressé tous les coopérateurs et le public qui s'y est rendu.

St-Bruno

Le 8 juin, les caisses populaires et la coopérative agricole ont invité la population à l'action coopérative sous toutes ses formes. Le 12, les cultivateurs coopérateurs organisaient une grande assemblée au cours de laquelle il a été donné d'entendre des rapports complets sur le mouvement coopératif de cette belle paroisse agricole de notre région.

Dans tout ce déploiement d'activités régionales, le Conseil Régional a tenu deux réunions et un congrès et son action a surtout porté en des conseils pratiques à ses membres.

Son principal travail a consisté à entretenir les relations constantes avec le Conseil de la Coopération du Québec, afin de renseigner à son tour ses membres affiliés. Il (Suite à la page 2)

La politique fédérale

Comment payer des pensions plus élevées

OTTAWA (CPA). — Dans un discours prononcé aux Communes dernièrement, M. Stanley Knowles, député de Winnipeg-Nord-Centre, a démontré qu'il serait possible d'augmenter les pensions de vieillesse de 50 p. 100 rien qu'en permettant à 300,000 chômeurs de trouver un emploi.

"Si chacun de ces chômeurs étaient mis au travail et que leur production annuelle s'élevait à \$2,000, la production nationale augmenterait de \$600. millions, d'expliquer M. Knowles. Une augmentation de 50 p. 100 des pensions de vieillesse coûterait environ le tiers de cette somme, de conclure M. Knowles.

M. Knowles n'a pas manqué d'apporter d'autres arguments pour justifier sa demande d'augmentation des pensions de vieillesse.

Les pensions actuelles, dit-il, ont été fixées en 1949; mais depuis cette date, la production nationale a augmenté de 50 p. 100 et passait de 16 milliards de dollars à 24 milliards, 300 millions; d'un autre côté, le coût de la vie a augmenté proportionnellement depuis 1949.

Le moins qu'il serait désirable de faire, ce serait d'ajuster le montant des pensions proportionnellement à celui de la production nationale, ce qui permettrait de payer \$60.00 par mois au lieu de \$40.00 aux vieillards et aux aveugles.

Quand il s'est agi de faire face aux dépenses occasionnées par la guerre coréenne, continuait M. Knowles, le gouvernement canadien a choisi d'augmenter les dépenses du gouvernement, non en augmentant les impôts mais bien en faisant en sorte d'augmenter la production nationale en donnant du travail à plus de monde.

Il s'agirait d'adopter le même système pour augmenter les pensions aux vieillards et aux aveugles.

SHERBROOKE

La Semaine de la Coopération

Le Conseil Central des Syndicats nationaux de Sherbrooke a accordé sa coopération pour faire de la Semaine de la Coopération un vaste succès dans la région.

Outre de participer aux diverses manifestations organisées pour faire connaître le mouvement coopératif qui groupe plus de 1,000,000 de membres dans la province de Québec, le Conseil central mettait son émission radiophonique hebdomadaire du dimanche soir à la disposition des représentants du secteur coopératif.

Dimanche soir dernier, sur les ondes de CHLT, M. Raymond Pé-ladeau, agent d'affaires du Conseil central de Sherbrooke, interviewait MM. Félix Fontaine, gérant de la Coopérative de consommation d'Asbestos, Alphonse Laflamme, gérant de la Coopérative agricole de Sherbrooke, et René Dupont, secrétaire-gérant de l'Union Régionale des Caisses populaires Desjardins.

LE PROBLÈME OUVRIER

La grève dans les services publics

Au numéro 179 de la Lettre sur le problème ouvrier, on traite exclusivement du droit de grève pour les salariés dans les services publics essentiels à la vie de la collectivité. Voici ce qu'on dit: "Il est certaines catégories de salariés qui mettraient en grave péril le bien commun par un arrêt concerté de travail. Dans ces cas, d'ailleurs peu nombreux, la loi peut supprimer ou suspendre l'exercice du droit de grève".

Si tous les employés d'hôpitaux d'une ville importante se mettent en grève, des malades mourront, des innocents pâtiront et en feront les frais. Si tous les policiers d'une ville importante déclarent la grève, les bandits auront beau jeu pour faire leurs mauvais coups et on aura un règne de terreur.

Certains services sont tellement essentiels qu'une grève d'un seul jour de tous les employés est intolérable; ainsi la police, les pompiers, les ouvriers de l'électricité.

Toutefois, le projet de loi italien du 8 décembre 1951 stipule: "Les travailleurs employés dans les services publics essentiels peuvent exercer le droit de grève aux conditions suivantes:

1o Qu'il soit donné préavis, après l'échec de la tentative de conciliation au moins une semaine auparavant;

2o Que soit assurée, moyennant le travail d'une proportion convenable d'employés, la continuité des services publics, de façon à répondre aux besoins indispensables."

Tous les auteurs qui refusent le droit de grève dans les services publics essentiels insistent pour que ces employés reçoivent un autre moyen efficace de défendre leurs droits lésés. En effet, si l'ordre doit être maintenu dans le secteur public, la justice doit y être aussi scrupuleusement assurée.

Ainsi la Lettre Pastorale continue: "La loi peut supprimer ou suspendre l'exercice du droit de grève, mais jamais sans donner en même temps à toutes ces catégories de salariés des moyens compensateurs adéquats d'obtenir justice; la loi devra, par exemple, prévoir un arbitrage à sentence exécutoire, muni de garanties suffisantes d'impartialité, d'efficacité et de rapidité". (no 179)

McMasterville

Success Attends Inaugural Convention

"If the Canadian workers wish to discuss on an equal basis with the companies, they will have to enlarge their horizons and turn to the International Plan as it is on this economic level that we find capitalism. Our society would not be truly Christian unless we take part in the International Economic Plan which is really the battle ground in the war between Christianity and Marxism."

So spoke Mr Jean Marchand, General Secretary of the C.C.C.L. last Saturday at a dinner held in McMasterville on the occasion of the opening meeting of the Chemical Industry Workers Syndicate (C.C.C.L.) which is the youngest Federation in our organization.

Syndicates Often Criticised

Mr. Marchand spoke on the numerous problems which have confronted the Christian Syndicate movement during the past few

months, notably the amendments to the Criminal Code, Bills 19 and 20, immigration, unemployment and the crisis in the textile industry. He terminated by stating "the work accomplished by the Syndicates disturbs many people, but it is impossible to be constructive without attacking the roots of the actual economic structure." He was applauded at the conclusion of his remarks.

The Convention opened last Saturday morning at McMasterville under the presidency of J. Emile Hebert of Shawinigan, Federal President.

Problems Under Study

The fifty odd delegates present gave long and serious study of working conditions in the chemical industry in Canada and agreed that the negotiated Syndicate contracts in this industry might well serve as a pattern for the rest of Canada to follow.

The Saturday Study Groups were under the direction of Maurice Vassart, of Montreal, Federal Negotiator.

Sunday, after a Mass celebrated by Rev Father Paul Emile Bolte P.S.S. of Montreal, Chaplain of the Federation, the convention studied the President's Report, the Organizers Report, the financial statement and the budget for the coming year.

Adopt Important Items

Two important decisions were adopted by the convention.

First, the launching of a complete organizational program in the chemical industry and secondly, the establishment of a negotiation service which will be made available to all the Syndicates in the industry.

Election Of Officers

J. Emile Hebert was re-elected President by acclamation Armand Laurier first vice-president Gerard Henriès second vice-president, Henri Therrien treasurer and Paul Desaulniers secretary.

HOW TO PROVIDE MONEY FOR PENSION INCREASES

OTTAWA (CPA). — When Canada was faced with the need for increased expenditures on national defence at the time of the Korean War, the government did not reduce its expenditures in other fields but more people were given employment and our national production rose, Stanley Knowles said in the Commons this week. If this can be done in the case of defence spending, some means should be found to put the thousands of unemployed Canadians to work so that payments to old age and blind pensioners can be increased, he contended.

The Winnipeg member raised the question on "a matter of grievance" and called for an increase in the pensions from the present \$40 a month to "not less than \$60".

Pensions were set at the present rate in 1949, he said, and during the intervening period both the cost of living and the productive capacity of Canada had increased tremendously. Since the gross national product had risen by 50% in those five years, from \$16 billion to \$24.3 billion, the very least that could be done would be to increase the amount of the pensions proportionate to the increase in the gross national product.

There had been changes in the pension provisions over the years, continued Knowles. For example, the amount of the blind and old age pensions had been increased from \$30 to \$40 "just before the election" in 1949; the last Parliament had removed the means test for all over the age of 70 years; and pensions, based on a means test, had been approved for all between 65 and 69 years. These steps were all to the good, but it was "a blot on Parliament" that the government had done nothing to increase the pension amount beyond \$40.

A conservative estimate of the number of Canadian workers of unemployment could be assumed to be 300,000, the Winnipeg member said. If they could each produce \$2,000 worth of wealth per year, there would be an increase in the production of wealth by \$600 million. A 50% increase in pensions, would cost only one-third of that amount, said Knowles.

Montréal

HOSPITAL EMPLOYEES CONTRACT DISRESPECTED

The Central Council of National Syndicates (C.C.C.L.) of Montreal has adopted a resolution demanding that the Reverend Sisters of Providence reply within three days to a brief which was presented to them some time previously. This brief, it will be recalled, was in connection with certain difficulties which have cropped up between the hospital employees, the nurses and the management during negotiations.

Recognition Is Sought

Official recognition of the Syndicate by the Reverend Sisters of Providence is demanded in the brief and respect of contract clauses is also sought.

Having received no answer to their communications, the Central Council is demanding an

answer within three days, failing such a publicity campaign will be launched exposing this anti-syndicate attitude.

Some members of the Council expressed their opinions against a public attack on a religious community, while the remaining majority claimed action would not be against a religious community, but against a certain group of employers. Other members claimed it was the sworn duty of the Catholic Syndicates to defend their wronged members and if they failed in this they would not merit the name of Catholic Syndicalism.

No Valid Excuse Given

The hospitals claim they are financially unable to meet any further expenditures, due to the little aid they receive from the Municipal Assistance Department of the Provincial Government but this does not excuse the refusal of union security.



On Vacation

From June 19th until July 5th, the employees of "Le Travail" will be on vacation, hence your newspaper will suspend publication during these two weeks.

This policy, which has been followed for some years, enables the members of the Editorial Staff the business offices and the Circulation Department to take a well-earned rest.

We trust the thousands of new subscribers will bear with us in maintaining this policy, but possibly if this brought up at our next General Convention modification of this rule could be changed, if the membership so desires.

We take this opportunity of wishing all our readers very pleasant holidays and assure them upon our return we shall be very happy to serve them once more.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Parait tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER

Administrateur: MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef: ANDRE ROY

Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 3227, boul. St-Laurent, Montréal - VE. 3701

Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée 434 Notre-Dame est Montréal. Autorisé comme envoi postal de 1^{re} deuxième classe. Ministre des Postes, Ottawa.

THE EDITORS' OPINION

STATISTICAL OTTAWA

AT IT AGAIN!

The Federal Minister of Labor Hon Milton F. Gregg speaking before the Canadian Manufacturers Association has appealed to their members to do all in their power to help alleviate the acute seasonal unemployment problem.

"It has become a habit with us to consider the seasonal unemployment slump as a normal problem, that tends to make us forget the human side of the question, by laying stress on the economic loss".

"There are probably 250,000 persons who are affected by this seasonal change each year which represents a salary loss of \$250,000,000" said Mr. Gregg.

During the period between December 1953 and May 1954 over \$140,000,000 was paid out in unemployment insurance benefits to the seasonable worker out of employment.

FIGURES, ESTIMATES AND FLOWERY SPEECHES, BUT NO INKLING OF ANY GOVERNMENT ACTION TO REMEDY THIS SHAMEFUL ECONOMIC SITUATION OF EVER-MOUNTING UNEMPLOYMENT!!!

Conventions Are Coming

Saturday June 19th is the date set for the opening meeting of the Convention of the National Federation of Mines Syndicates (C.C.C.L.) at Thetford Mines and will be presided over by the President Mr. Rodolphe Hamel of Asbestos.

Conventions slated to take place during the course of the Summer are as follows:

Federation of Mining Industry: June 19 and 20 at Thetford Mines.

Federation of Printers: June 25 and 26 at Hull.

Federation of Leather and Shoe Workers: June 26 and 27 at Sherbrooke.

Federation of Clothing Workers: June 26, 26 and 27 at Shawinigan.

Federation of Construction Workers: July 2, 3 and 4 at Rimouski.

Federation of Metallurgy: July 1, 2, 3 and 4 at St-Hyacinthe.

Federation of Services: July 3 at Roberval.

Federation of Municipal Workers: July 9, 10 and 11 at St-Hyacinthe.

Federation of Textile Workers: July 7, 8, 9 and 10 at Granby.

Federation of Pulp and Paper: Aug. 6, 7 and 8 at Quebec.

Federation of Commerce: Aug. 7, 8 and 9 at Montreal.

Federation of Barbers and Hairdressers: Aug. 22 and 23 at Victoriaville.

Québec

Shoe Workers Sign Contract

The Protective Union of Shoe Workers of Quebec have signed their first labor agreement with Bel-Tone Shoes Limited.

The contract which will remain in force for one year awards a three cents per hour increase, plus three paid holidays which is an innovation to this group of workers. A new procedure of settling grievances has also been established whereby each party will be bound to accept the decision of an Arbitratory Tribunal.

The Company was represented by Messrs Paul Lebel, advocate and Jean Louis Paquet president of Bel-Tone Shoes Limited while Messrs Joseph Bedard, union president A. April, business agent E. Rancourt, union secretary, Miss Jeannine Mercier Armand Poulin and Arthur Rochette acted for the Syndicate.

NEWS DIGEST

JOLIETTE

Negotiations between Pinatel Dye Works Limited and the Syndicate of Dye Workers (C.C.C.L.) have taken place May 25 June 1 and 17 and as we go to press it was impossible to secure and later information in regard to this case.

A breakdown in negotiation has taken place in the case of Collegiate Manufacturing Company Limited and the National Federation of Clothing Workers (C.C.C.L.). The employees have demanded arbitration to settle their dispute.

Election of officers of Syndicates have taken place in the following companies: Barrette Company of Joliette, Howard Smith Paper Mills of Crabtree Mills, Beauharnois Pulp and Paper Mills and the Woodworkers Syndicate

QUEBEC

When negotiations bogged down between John Ritchie and Gale Bros show manufacturers of Quebec City the employees of the Catholic Syndicate of Shoe Workers (C.C.C.L.) decided to go to arbitration and fight the issue to the end.